



Audience du 16/07/2019 au Tribunal de commerce : délibéré fin juillet

Comme indiqué dans le communiqué diffusé le 24 juin 2019, le Tribunal de commerce de Mont de Marsan a examiné le projet de plan de continuation présenté par la société Zigi Capital S.A. pour les sociétés du groupe Europlasma lors d'une audience qui s'est tenue mardi 16 juillet 2019.

Le Tribunal a mis sa décision en délibéré à fin juillet afin de permettre au mandataire judiciaire de lui transmettre un état des réponses des créanciers comprenant les dernières consultations manquantes.

A propos d'EUROPLASMA

Au cœur des problématiques environnementales, EUROPLASMA conçoit et développe des solutions plasma innovantes destinées à la production d'énergies renouvelables et à la valorisation des déchets dangereux ainsi qu'à des applications sur-mesure pour les industries soucieuses de réduire leur empreinte environnementale. L'action EUROPLASMA est cotée sur Euronext GROWTH™, (FR0000044810-ALEUP / LEI 969500WYVNHV1ABQ250). Pour plus d'informations: www.europlasma.com.

A propos de Zigi Capital

Société anonyme de droit luxembourgeois, au capital de 31.000 euros, dont le siège social est situé 11 avenue de la Porte Neuve, 2227 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B214162. Zigi Capital est, à la date du présent communiqué de presse, détenue à hauteur de 50% par Monsieur Alexandre-Henri Lacarré et à hauteur de 50% par Monsieur Jérôme Garnache-Creuillot.

Contact actionnaires : Anne BORDERES – Europlasma - contactbourse@europlasma.com - 05 56 49 70 00

Relations médias : Marie-Caroline Garnier – mc.garnier@corpcom.fr – 06 22 86 39 17